



Bernard AUBRY

Jean-Alain HERAUD

24/08/2021

Note de travail sur l'Alsace

(N°3, série CEA)

Le travail frontalier en Alsace :

Une grande variété de situations parmi ses 7 territoires et ses 40 EPCI

Présentation et rappel

Cette note fait suite aux deux premières consacrées à la CEA : celle publiée le 29/05/2021 qui présentait la collectivité d'Alsace et ses territoires, et celle du 20/07/2021 consacrée aux travailleurs frontaliers par niveau de qualification et par âge. Nous nous intéressons ici au travail frontalier par territoire au sein de l'Alsace et en comparaison nationale.

Résumé

L'Alsace est connue pour être globalement un territoire très marqué par le phénomène du travail frontalier, mais sa répartition géographique est très inégale. Il faut donc décliner l'analyse par sous-territoires pour bien appréhender le phénomène, et les différences apparaissent alors considérables d'une zone à l'autre : par exemple, selon que l'on se trouve dans des environnements plutôt ruraux proches de la frontière, ou au contraire situés dans un hinterland éloigné ; ou bien, en zone métropolitaine, selon la dynamique propre de la métropole. Rappelons dès à présent que depuis une vingtaine d'années les départs de travailleurs alsaciens vers l'Allemagne ont légèrement diminué, alors que vers la Suisse, les effectifs ont continué à augmenter.

L'intérêt de cette note réside aussi dans le choix d'un maillage géographique qui n'est pas si souvent présenté dans les documents et analyses statistiques alors qu'il fait pleinement sens en matière de politique de développement territorial : les EPCI (Etablissements publics de coopération intercommunale), qui sont selon les cas des communautés de communes (CC) ou des communautés urbaines (CA) - y compris l'Eurométropole de Strasbourg, l'EMS, qui a un statut spécifique.

Dans la première note consacrée à l'Alsace en mai dernier¹, nous avons présenté les 40 EPCI alsaciens, ainsi que les 7 regroupements officiels en « Territoires » de la nouvelle Collectivité, la CEA. Nous reprenons cette typologie en consacrant la première partie de la note à leur caractérisation sur le plan du marché transfrontalier du travail. Pour les élus responsables de ces Territoires (et des EPCI qui les composent), cela mérite réflexion particulière - une réflexion à long terme, donc de nature prospective - car dans un contexte économique transfrontalier toute initiative politique devient plus complexe. La gouvernance multiniveaux habituelle des territoires, avec divers espaces de dialogue possibles entre les collectivités et avec l'Etat, se complexifie puisque des acteurs extérieurs au pays deviennent ici déterminants. Rappelons que les compétences particulières de la CEA comprennent justement la coopération frontalière.

Données et cartographie

Ce travail est fondé sur les données de l'Enquête annuelle de recensement de l'Insee. Les chiffres les plus récents sont ceux de 2017 (qui, rappelons-le, sont en fait une moyenne des années 2015 à 2019). Nous précisons en annexe les détails de traitement statistique, après avoir donné le tableau exhaustif des 40 EPCI, avec leur nom, la commune siège, les actifs occupés, le taux de frontaliers et son évolution sur la période 2007-2017.

En annexe se trouve également la carte - déjà présentée dans la note APR du 29 mai 2021 - qui localise les 40 EPCI et les 7 territoires.

¹ <https://www.apr-strasbourg.org/downloaddocument/41789/la-collectivite-europeenne-dalsace-et-ses-territoires.pdf>

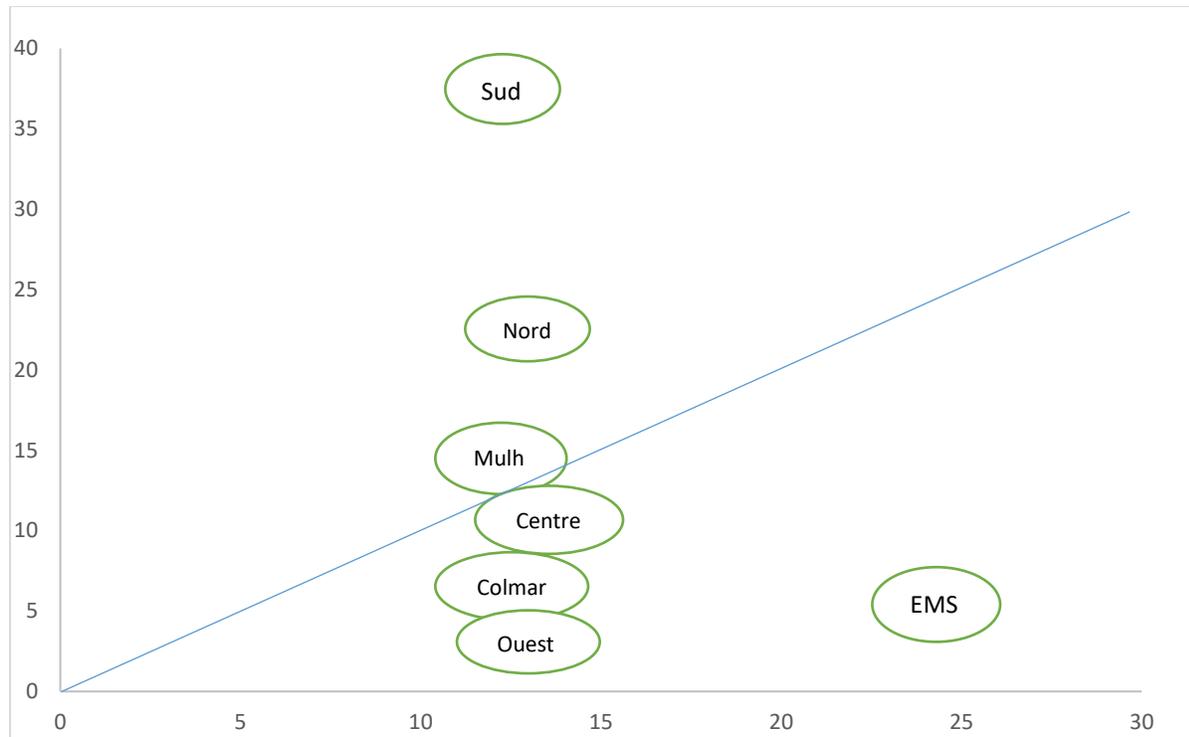
La répartition des frontaliers par territoire de la CEA

La collectivité européenne d'Alsace est officiellement constituée de 7 territoires. Le tableau suivant donne les répartitions des actifs totaux et des actifs frontaliers (arrondis à la centaine) selon cette nomenclature géographique :

Territoire	Actifs occupés 2017	% de Alsace entière	Actifs frontaliers 2017	% de Alsace entière
Nord	110 600	13	15 800	22
Ouest	104 100	13	1 900	3
EMS	198 300	24	4 500	6
Centre	113 000	14	7 400	10
Région de Colmar	99 700	12	5 300	7
Agglomération de Mulhouse	101 300	12	10 100	14
Sud	95 400	12	26 900	37

Le graphique suivant permet de visualiser aisément l'importance absolue et relative du phénomène frontalier selon les Territoires. Ceux qui sont situés au-dessus de la ligne bleue (diagonale) concentrent une plus forte proportion de frontaliers que leur poids dans l'emploi total en Alsace. Autrement dit, leur indice de spécificité est supérieur à 1. C'est surtout le cas de Sud-Alsace et Nord-Alsace. L'agglomération de Mulhouse ne présente qu'une très légère spécificité, mais c'est une situation déjà exceptionnelle pour zone métropolitaine de localiser une telle proportion de frontaliers. Par comparaison, Colmar et surtout Strasbourg sont très en-dessous de la ligne. D'une manière assez logique, le territoire Ouest-Alsace présente une spécificité très faible en matière d'emploi frontalier.

% des frontaliers d'Alsace



% des actifs d'Alsace

L'autre enseignement de ce graphique est de rappeler le poids important de l'EMS en matière d'emploi total (frontalier ou non) : un quart de l'Alsace. Les six autres territoires semblent standardisés en taille : entre 12 et 14% des actifs alsaciens, ce qui se traduit sur le graphique par un alignement vertical très marqué.

Une grande variété de situations

Les différences entre les sept territoires sont notables, mais au sein de chacun d'eux, il existe aussi de grandes variations. D'où l'intérêt de regarder la situation de l'emploi frontalier par EPCI. La lecture du tableau de l'annexe 1 fait ressortir, parmi les 40 EPCI, quelques-uns qui sont très concernés par le marché du travail transfrontalier :

Les EPCI très concernés

* Deux EPCI émergent, avec la moitié des actifs travaillant de l'autre côté de la frontière :

- La communauté plutôt rurale de la *Plaine du Rhin*, avec pour principales communes Seltz (3200 habitants), Lauterbourg (2300), Mothern (2000 h) et Beinheim (1900). Le taux de frontaliers atteint **52%**. Ce territoire appartient clairement à la zone d'attractivité de Karlsruhe - mais notons également Rastatt et Baden-Baden en face de Seltz et de Beinheim.

- La communauté d'agglomération de *Saint-Louis* est une intercommunalité largement métropolitaine, en particulier parce qu'une partie de ce territoire est un morceau de l'agglomération de Bâle. Saint-Louis, avec 21 600 habitants, atteint le seuil des villes moyennes. Autres villes notables : Huningue (7200), Kembs (5400), Blotzheim (4600), Village Neuf (4400), Sierentz (3800). Le territoire est nettement marqué par l'industrie et la logistique. L'aire d'attractivité de Bâle est évidente, mais les localités allemandes de Weil am Rhein et Lörrach sont aussi très proches. Le taux de frontaliers atteint **49%**.

Nous donnons ci-dessous la liste des EPCI alsaciens où le taux de frontaliers **atteint ou dépasse 5%**. La liste est classée par ordre décroissant du taux. La ville indiquée entre parenthèses est le siège officiel de l'intercommunalité - quand elle n'est pas dans le nom de l'EPCI. Nous commentons un peu en rappelant le contexte démographique² : la dynamique démographique peut être appréciée à travers *le taux de variation annuel moyen de la population dû au solde migratoire* calculé sur 10 ans (2007-2017).

- *Plaine du Rhin* (Beinheim), qui présente un solde migratoire positif; la CC comprend Lauterbourg qui fait quasiment partie de l'agglomération de Karlsruhe

- *Saint-Louis*, qui a le plus fort solde migratoire des 40 EPCI alsaciens, signe incontestable d'attractivité

- *Sundgau* (Altkirch), proche de la Suisse - il y a des frontaliers alsaciens, mais aussi des résidents suisses, donc une analyse plus précise sera nécessaire ; le solde migratoire sur 10 ans est proche de zéro.

² Pour des informations détaillées, voir la première note APR sur la CEA

- **Wissembourg**, dont le solde migratoire est négatif ; le territoire est aux portes du Palatinat et pas très loin de Karlsruhe (le Palatinat n'est pas très dynamique, surtout démographiquement, à la différence de la région de Karlsruhe)
- **Pays rhénan** (Drusenheim), avec un solde migratoire positif ; c'est la bande rhénane au Nord de l'agglomération de Strasbourg
- **Outre-Forêt** (Soultz-sous-forêt), intercommunalité située entre celles de Wissembourg et de Haguenau et qui présente un solde migratoire positif, à la différence des précédents
- **Sud-Alsace, Largue** (Dannemarie), qui présente une démographie dynamique, à l'instar des quatre autres EPCI à la limite Sud de l'Alsace
- **Pays Rhin-Brisach** (Volgelsheim), qui occupe une bonne partie de la bande rhénane haut-rhinoise et qui est relativement attractif (solde migratoire positif)
- **Sauer-Pechelbonn** (Durrenbach), présentant un solde migratoire légèrement négatif
- **Mulhouse Alsace Agglomération**, dont le solde migratoire est nettement négatif ; l'importance du travail frontalier doit s'interpréter dans ce contexte
- **Ried de Marckolsheim**, bande rhénane dont le solde migratoire est positif
- **Basse Zorn** (Hoerdt), qui présente une dynamique démographique (solde migratoire) positive comme toutes les EPCI entourant l'EMS
- **Centre Haut-Rhin** (Ensisheim), qui est un EPCI démographiquement très dynamique sur la période observée
- **Vallée Doller et Soultzbach** (Masevaux), qui, à la différence des EPCI proches de Thann/Cernay et Saint-Amarin, affiche un solde migratoire positif
- **Canton d'Erstein** (Benfeld), avec une variation démographique positive, à l'instar des autres EPCI entourant l'EMS et du reste de la bande rhénane.

Les EPCI peu concernées

Nous donnons ci-dessous la liste des EPCI alsaciens où le taux de frontaliers **est inférieur à 1,5%** et qui sont tous dans des vallées vosgiennes ou sur le piémont :

- **Vallée de Munster**
- **Portes de Rosheim**
- **Région de Molsheim-Mutzig**
- **Vallée de la Bruche**

- *Mossig et Vignoble* (Wasselonne)

- *Vallée de Kaysersberg*

- *Val d'Argent* (Sainte-Croix-aux-Mines)

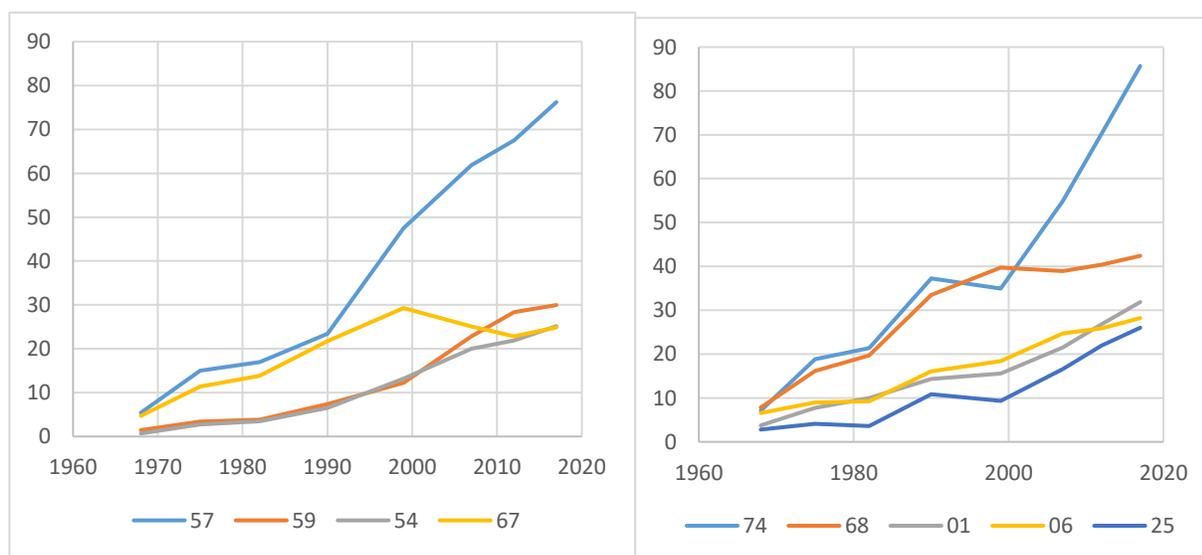
Tous ces EPCI présentent un solde migratoire négatif sur la période, sauf ceux qui sont dans la proximité de l'agglomération de Strasbourg : Wasselonne, Molsheim, Rosheim.

A l'inverse des autres territoires similaires, les mouvements frontaliers de l'Alsace marquent le pas.

Il est toujours instructif de comparer les données observées à un moment donné à celles du passé ou celles d'autres espaces comparables³. Ainsi l'Alsace qui a été longtemps la région la plus concernée par le mouvement transfrontalier, a vu se stabiliser les effectifs concernés depuis le début du siècle.

Les deux graphiques qui suivent comparent les 8 départements les plus touchés par les navettes avec les pays limitrophes. La poussée frontalière est exceptionnelle dans deux départements, la Haute-Savoie (74) et la Moselle (57). De son côté, le Haut-Rhin (68) présente des effectifs relativement stables, cependant que le Bas-Rhin (67), après une baisse significative après 1999, semble avoir regagné une partie des effectifs perdus.

Evolution du nombre de frontaliers de 1968 à 2017 pour 8 départements



³ <https://www.apr-strasbourg.org/docutheques/les-travailleurs-frontaliers-une-perspective-historique-1960-2020/>

Le tableau de l'annexe 2 situe les EPCI alsaciens dans l'ensemble de ceux qui, au niveau national, se caractérisent par un taux de frontaliers supérieur à 30%. Il donne aussi l'évolution des taux au cours des dix dernières années.

Avec la moitié des actifs travaillant de l'autre côté de la frontière, les deux EPCI alsaciens les plus en pointe sont, comme nous l'avons vu, la CC *Plaine du Rhin* et la CA de *Saint-Louis*. Cette situation est comparable à celle d'*Annemasse* en Savoie, ou de la CC *des Lacs et Montagnes du Haut Doubs* en Franche-Comté.

Les EPCI du reste de la France qui dépassent les alsaciennes les plus concernées par le travail frontalier sont :

- la CC de *Cattenom et environs*, en Moselle (67%)
- la CC du *Genevois*, en Haute-Savoie (63%)
- la CC du *Pays Haut Val d'Alzette*, en Meurthe-et-Moselle (62%)
- la CA du *Pays de Gex*, dans l'Ain (61%)
- la CA de *Longwy*, en Meurthe-et-Moselle et la CC de la *Station des Rousses*, dans le Jura (55%)
- la CC du *Pays de Montmédy*, dans la Meuse (54%)
- la CC du *Val de Morteau* (53%).

Pour ce qui est des **agglomérations métropolitaines**, Mulhouse est très comparable au *Grand Annecy* (10%). La *Métropole Européenne de Lille* avec 3,0% dépasse Strasbourg (2,3%) et Colmar (2,7%). Les métropoles françaises importantes les plus concernées par les flux frontaliers sont *Nice-Côte d'Azur* (6,2%) - en relation avec Monaco - et Metz (7,2%).

L'évolution sur 10 ans des flux transfrontaliers

Il apparaît clairement à la lecture de la dernière colonne du tableau de l'annexe 2 que les territoires les mieux classés voient leur spécialisation frontalière renforcée. Il est remarquable de constater que sur les 26 premiers EPCI concernés par le phénomène (taux de frontaliers supérieur à 30%), tous renforcent ces flux.

L'Alsace ne classe que trois EPCI dans cette liste. Le *Sundgau* est le dernier au classement (30,7%) et le seul dont la croissance du taux est peu significative. En revanche, l'augmentation est importante pour la CA *Saint-Louis* (+4,2) et la CC de la *Plaine du Rhin* (+ 3,7). Parmi les EPCI à forte croissance du taux de frontaliers et qui ont une taille démographique importante, on peut citer : CC *Genevois* (+9,5points), CC *Annemasse* (+8,2), CA *Portes de France-Thionville* (+9,5), CA *Thonon* (+4,8), CA *Val de Fensch* (+7,6), CC du *Grand Pontarlier* (+12,8).

A l'intérieur de l'Alsace : dans le Nord, *l'Outre-Forêt*, le *Pays Rhénan* et la CC *Sauer-Pechelbronn* connaissent une diminution de l'impact frontalier ; au Sud, le travail frontalier se renforce dans la région de Dannemarie (Sud Alsace - *Largue*) et celle de Masevaux (*Doller-Soultzbach*), mais pas dans le *Sundgau* comme on l'a déjà remarqué.

En ce qui concerne les **métropoles**, celles de *Mulhouse* et de *Colmar* renforcent légèrement leur dépendance du marché du travail frontalier, en tout cas plus que celle de *Strasbourg* - laquelle augmente à peine.

Il est à noter que dans le **piémont** la situation est variable. Autour de *Kaysersberg* ou de *Wasselonne* un repli s'observe. On passe de 1,3% à 0,7% de taux de travail frontalier dans le premier cas et de 1,2% à 0,8%. En revanche, vers *Obernai* on passe de 1 % à 1,6%. Bien sûr, il s'agit de petits chiffres et il faudrait donc des analyses plus poussées pour être sûr que cela représente de vraies tendances.

Conclusion

Le tour d'horizon que nous venons de faire peut surtout servir de cadrage pour des études plus approfondies, particulièrement sur les EPCI qui sont en position exceptionnelle : le Sud et le Nord de l'Alsace, dont l'économie fonctionne en lien très fort avec des territoires situés de l'autre côté de la frontière ; Mulhouse qui possède un nombre considérable de frontaliers pour une agglomération de cette taille ; les vallées du massif vosgien qui ne compensent pas leur attractivité parfois défaillante par des recherches d'emploi frontalier ; etc.

L'influence du marché du travail transfrontalier sur le budget des communes est également un sujet qui pourrait être développé. Il faudrait d'ailleurs sur ce point compléter les données brutes que nous avons données par la nationalité des résidents. En effet, il y a une différence entre un alsacien qui va trouver du travail à l'étranger (ce qui constitue un apport de revenu qui peut être partiellement dépensé sur le territoire de résidence) et un étranger qui réside en Alsace (qui dépense localement, mais peut rapporter aussi à travers le foncier, par exemple en construisant sa résidence).

D'ores et déjà, une conclusion importante de cette note de cadrage du sujet du marché transfrontalier du travail est que la CEA ne peut pas être considérée comme une exception en France - alors que l'Alsace pouvait être présentée ainsi autrefois. Beaucoup d'autres régions frontalières se sont largement orientées vers ce modèle, particulièrement dans le Grand Est, mais pas seulement. Malgré cela, les flux de travailleurs traversant la frontière restent importants en Alsace et se renforcent souvent là où ils sont déjà élevés (à la notable exception du Sundgau). Il reste en revanche beaucoup de zones, généralement plus éloignées géographiquement des frontières, qui ne semblent pas du tout concernées par le phénomène.

Tableau annexe 1 - Le travail frontalier dans les 40 EPCI d'Alsace

Nom de l'EPCI	Siège de l'EPCI	Actifs occupés résidant dans l'EPCI	Taux de frontaliers (%)	Evolution du taux 2007-2017
CC de la Plaine du Rhin	Beinheim	9211	51,5	+3,7
CA St Louis Agglomération	Saint Louis	35204	48,4	+4,2
CC Sundgau	Altkirch	21453	30,7	-0,3
CC Pays de Wissembourg	Wissembourg	7114	23,7	+0,8
CC du Pays rhénan	Drusenheim	17386	22,1	-2,2
CC de l'Outre-Forêt	Soultz-sous-Forêt	7659	22,0	-2,6
CC Sud Alsace Largue	Dannemarie	9247	16,7	+1,5
CC Pays Rhin-Brisach	Vogelsheim	15341	16,7	0,0
CC Sauer-Pechelbronn	Durrenbach	7798	10,7	-2,7
CA Mulhouse Alsace Agglomération	Mulhouse	99546	10,0	+0,7
CC Ried de Marckolsheim	Marckolsheim	8831	9,1	-1,3
CC Basse Zorn	Hoerd	8028	6,6	-1,0
CC Centre Haut-Rhin	Ensisheim	7123	6,0	-0,4
CC Vallée Doller et Soultzbach	Masevaux	6977	5,9	+0,9
CC Canton d'Erstein	Benfeld	22279	5,6	0,0
CC Alsace Bossue	Sarre-Union	7386	4,8	-2,1
CC Thann-Cernay	Cerney	15238	4,8	+0,8
CC de Haguenau	Haguenau	43095	4,6	-1,2
CC Région de Guebwiller	Guebwiller	16167	4,5	+0,5
CC Pays de Niederbronn-les-Bains	Niederbronn	9807	4,1	-0,6
CC Vallée de St Amarin	Saint Amarin	5012	4,1	-0,4
CC Pays de Rouffach, Vign. et Châteaux	Rouffach	5666	3,2	-0,3
CC de Sélestat	Sélestat	16157	2,9	+0,3
CC Hanau - La Petite Pierre	Bouxwiller	11187	2,7	+0,4
CA Colmar Agglomération	Colmar	47383	2,7	+0,6
Eurométropole de Strasbourg	Strasbourg	196229	2,3	+0,3
CC Pays de la Zorn	Hochfelden	7713	2,1	-0,1
CC Pays de Barr	Barr	10714	2,0	+0,7
CC Vallée de Villé	Bassemberg	4642	1,9	+0,6
CC Pays de Ribeauvillé	Ribeauvillé	8036	1,9	+0,3
CC Pays de Ste Odile	Obernai	8286	1,6	+0,6
CC du Kochersberg	Truchtersheim	11495	1,6	-0,2
CC Pays de Saverne	Saverne	14886	1,5	+0,3
CC Vallée de Munster	Munster	6873	1,4	-0,4
CC Portes de Rosheim	Rosheim	8338	1,4	+0,3
CC Région de Molsheim-Mutzig	Molsheim	18450	1,2	-0,1
CC Vallée de la Bruche	Schirmeck	8848	1,0	+0,2
CC Mossig et Vignoble	Wasselonne	11245	0,8	-0,4
CC Vallée de Kaysersberg	Kaysersberg	7198	0,7	-0,6
CC Val d'Argent	Ste-Croix-aux-Mines	3443	0,3	-0,2

Source : Enquête annuelle de recensement de l'Insee (données en ligne)

Tableau annexe 2 - Les EPCI les plus marquées par le travail frontalier en France

Nom de l'EPCI	Commune principale	Frontaliers 2017	Actifs résidant dans l'EPCI 2017	Taux de frontaliers 2017	Evolution du taux 2007-2017
CC de Cattenom et Environs	Hettange-Grande	8136	12519	65,0	11,6
CC du Genevois	Saint-Julien-en-Genevois	14036	22289	63,0	9,5
CC du Pays Haut Val d'Alzette	Villerupt	6933	11129	62,3	3,5
CA du Pays de Gex	Saint-Genis-Pouilly	28549	46466	61,4	4,8
CA de Longwy	Longwy	13108	23832	55,0	10,9
CC Station des Rousses-Haut Jura	Les Rousses	2041	3732	54,7	12,4
CC du Pays de Montmédy	Montmédy	1500	2796	53,7	7,0
CC du Val de Morteau	Morteau	5329	10064	53,0	12,0
CC des Lacs et Montagnes du Haut-Doubs	Jougne	4197	8106	51,8	8,9
CC de la Plaine du Rhin	Seltz	4779	9276	51,5	3,7
CA Annemasse-les Voirons	Annemasse	19304	39791	48,5	8,2
CA Saint-Louis Agglomération	Saint-Louis	17158	35480	48,4	4,2
CC Terre Lorraine du Longuyonnais	Longuyon	3052	6475	47,1	6,1
CC Arve et Salève	Reignier-Ésery	4384	9582	45,8	5,8
CA de la Riviera Française	Menton	13556	29996	45,2	4,2
CC du Plateau de Russey	Le Russey	1419	3351	42,3	9,1
CC Bouzonvillois-Trois Frontières	Bouzonville	4404	10683	41,2	4,0
CC Cœur du Pays Haut	Trioux	3609	8872	40,7	8,6
CC du Pays de Maïche	Maïche	3428	8504	40,3	6,2
CC du Pays de Cruseilles	Cruseilles	3177	8035	39,5	5,1
CA Portes de France-Thionville	Thionville	13225	34142	38,7	9,5
CA Thonon Agglomération	Thonon-les-Bains	13260	39089	33,9	4,8
CC du Haut-Jura - ARCADE	Hauts de Bienne	1378	4102	33,6	8,9
CC de l'Arc Mosellan	Guénange	5114	15706	32,6	8,9
CA du Val de Fensch	Hayange	8256	26150	31,6	7,6
CC du Grand Pontarlier	Pontarlier	3748	12025	31,2	12,8
CC Sundgau	Altkirch	6700	21806	30,7	-0,3

Méthodologie

Les deux tableaux présentent les actifs occupés et le taux de frontaliers par EPCI. Le taux de frontaliers est le pourcentage d'actifs occupés résidant dans l'EPCI qui travaillent à l'étranger. En Alsace, l'étranger est en l'occurrence l'Allemagne ou la Suisse. Dans la suite de nos travaux, nous donnerons plus de détail sur la destination précise des frontaliers.

Deux cas sont à noter sur le premier tableau: la CC du *Ried de Marckolsheim est transdépartementale (la commune haut-rhinoise de Grussenheim a intégré l'intercommunalité en 2016)*. La commune bas-rhinoise de Siltzheim appartient à la CA de Sarreguemines-Confluences (Moselle). Elle n'est pas traitée dans ce document.

Les chiffres absolus, donnés à l'unité près par l'Insee, sont reproduits dans les deux tableaux de cette annexe, mais dans le texte de la note, nous préférons arrondir, afin de ne pas donner une impression de précision qui n'est pas justifiée - surtout qu'il s'agit de moyennes glissantes sur 5 ans et non de la valeur exacte au 1/01/2007.

Organisation territoriale

Regroupement d'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI)



La Collectivité européenne d'Alsace installée en janvier 2021 a défini sept territoires de proximité pour ses actions sur la base de regroupements de cantons. La carte représente le découpage des EPCI au sein de ces territoires. La commune de Siltzheim au nord de la communauté de communes (CC) de l'Alsace Bossue figure dans la communauté d'agglomération (CA) de Sarreguemines Confluences en Moselle.

TERRITOIRES DE PROXIMITÉ ET EPCI de la Collectivité européenne d'Alsace

- Territoire Nord-Alsace**
 - 1 - CC du Pays de Niederbronn-les-Bains
 - 2 - CC Sauer-Pechelbronn
 - 3 - CC du Pays de Wissembourg
 - 4 - CC de l'Outre-Forêt
 - 5 - CC de la Plaine du Rhin
 - 6 - CA de Haguenau
 - 7 - CC du Pays Rhénan
 - 8 - CC de la Basse-Zorn
- Territoire Eurométropole de Strasbourg**
 - 9 - EMS Eurométropole de Strasbourg
- Territoire Ouest-Alsace**
 - 10 - CC de l'Alsace Bossue
 - 11 - CC de Hanau-La Petite Pierre
 - 12 - CC du Pays de la Zorn
 - 13 - CC du Pays de Saverne
 - 14 - CC du Kochersberg
 - 15 - CC de la Mossig et du Vignoble
 - 16 - CC de la Région de Molsheim-Mutzig
 - 17 - CC de la Vallée de la Bruche
 - 18 - CC des Portes de Rosheim
- Territoire Centre-Alsace**
 - 19 - CC du Pays de Sainte-Odile
 - 20 - CC du Pays de Barr
 - 21 - CC du Canton d'Erstein
 - 22 - CC de la Vallée de Villé
 - 23 - CC de Sélestat
 - 24 - CC du Ried de Marckolsheim
 - 25 - CC du Val d'Argent
 - 26 - CC du Pays de Ribeauvillé
 - 27 - CC de la Vallée de Kaysersberg
- Territoire région de Colmar**
 - 28 - CA Colmar Agglomération
 - 29 - CC Pays Rhin - Brisach
 - 30 - CC de la Vallée de Munster
 - 31 - CC du Pays de Rouffach, Vignobles et Châteaux
 - 32 - CC de la Région de Guebwiller
 - 33 - CC du Centre du Haut-Rhin
- Territoire de l'Agglomération de Mulhouse**
 - 34 - CA Mulhouse Alsace Agglomération
- Territoire Sud Alsace**
 - 35 - CC de la Vallée de Saint-Amarin
 - 36 - CC de Thann-Cernay
 - 37 - CC de la Vallée de la Doller et du Soultzbach
 - 38 - CC Sud Alsace Large
 - 39 - CC Sundgau
 - 40 - CA Saint-Louis Agglomération
- EPCI hors Alsace**
 - 36-Corway commune siège d'EPCI

Source : Insee, Code officiel géographique 2020 - CeA
 Fond de carte : France © IGN - GEOPFA
 Auteur : Jean-Patrick Audaud - Géographe-Cartographe — APR © 2021
 Carte réalisée avec le logiciel Phikano : <http://phikano.free.fr>